

DEC213096DR12

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI , déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212453DAJ du 16 juillet 2021 portant délégation de signature à Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse et notamment son article 1.1 ;

Vu la décisionDEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMS822 – CIRM :

M. Florent DIAZ, Mme Nathalie GRANOTTIER et M. Gilles PEYTARD

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17/09/2021

La Déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI



DEC212200INSHS

Décision portant nomination de Mme Florence March, directrice et de M. Jean-Christophe Mayer, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5186 intitulée Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique et les lumières (IRCL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5186 intitulée Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique et les lumières (IRCL) et nommant M. Thierry Verdier, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC211535INSHS en date du 8 juin 2021 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Florence March, directrice par intérim et de M. Jean-Christophe Mayer, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5186 intitulée Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique et les lumières (IRCL) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. À compter du 1^{er} septembre 2021, Mme Florence March, professeure à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5186.
- II. À compter du 1^{er} septembre 2021, M. Jean-Christophe Mayer, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5186.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

07 SEP. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

